



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DE
MARNE POUR L'ORGANISATION DE DEUX
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 5
ET 6 OCTOBRE 2018**

**DÉCISION N° AU-18-244
EN DATE DU 24 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Monsieur Lune – Le dernier jour », les vendredi 5 et samedi 6 octobre 2018, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 2 800 € (deux mille huit cents euros) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Monsieur Lune – Le dernier jour », les vendredi 5 et samedi 6 octobre 2018, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 2 800 € (deux mille huit cents euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180724-Imc1H5510H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/07/2018
Date de Publication : 24/07/2018